DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 31 MARS 2011

Délibération n° 2011.03.039

Filière Mécatronique : accord cadre territorial d'étude prospective conduisant au plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

LE TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **24 mars 2011**

Secrétaire de séance : Marie-Annick PAULAIS-LAFONT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

Excusé(s) :

Françoise LAMANT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2011

DELIBERATION N° 2011.03.039

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FILIÈRES	Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

FILIERE MECATRONIQUE : ACCORD CADRE TERRITORIAL D'ETUDE PROSPECTIVE CONDUISANT AU PLAN DE GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES (GPEC)

Afin d'encourager et structurer le développement de la filière mécatronique locale et régionale, le GrandAngoulême et l'Etat ont mené une analyse qui a abouti à l'adoption d'un programme général de soutien, validé en comité de pilotage du 7 janvier 2011.

L'axe 2 – ressources humaines – du programme fait ressortir une forte attente, de la part des entreprises et des acteurs économiques, en matière de ressources humaines, de formation et d'accompagnement des évolutions des métiers et compétences.

Sur les aspects macro-économiques, l'évolution démographique va également avoir des conséquences sur l'organisation du travail et sur la gestion des compétences et des emplois.

Par ailleurs, le fort développement de certaines activités, notamment liées aux questions environnementales et aux innovations technologiques, entraînera des besoins accrus en main d'œuvre qualifiée et en compétences nouvelles.

Ces besoins nécessiteront des réponses apportées par des actions diverses de formation, de professionnalisation, de sécurisation,...

Pour anticiper et faire face à ces évolutions prévisibles, l'Etat et le GrandAngoulême proposent la signature d'un accord cadre d'étude prospective, visant à établir un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences au sein de la filière mécatronique, au profit des entreprises locales, de leurs salariés et du territoire du GrandAngoulême.

Cet accord cadre prévoit la création d'un comité de pilotage composé des personnes suivantes :

- le représentant de l'Etat ou ses représentants,
- le président du GrandAngoulême ou son représentant,
- la présidente de la Région Poitou-Charentes ou son représentant,
- le président du Département de la Charente ou son représentant,
- le président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Angoulême ou son représentant,
- le président de la Chambre de métiers de la Charente ou son représentant,
- le président du Conseil de développement,
- le représentant de l'association « Alliance Entreprises »,
- le représentant du SPE (Pôle Emploi, Mission Locale),
- les représentants des syndicats patronaux
- les représentants des syndicats de salariés,
- les présidents des OPCA concernés,
- les présidents des branches professionnelles concernées.

Les objectifs définis pour les entreprises de la filière mécatronique sont les suivants :

- recenser le plus largement possible les besoins en compétences des entreprises à partir des ressources actuelles en tenant compte de l'évolution du secteur,
- mobiliser l'ensemble des partenaires potentiels nécessaires pour répondre aux besoins de la filière,
- élaborer un plan d'actions pour le développement de l'emploi et des compétences,
- cibler les porteurs de projets opérationnels pour conduire ces plans d'actions.

Le présent accord cadre serait conclu pour une durée d'un an. Toutefois, l'ensemble du programme pourrait s'étendre sur 3 années.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 9 mars 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'accord cadre d'étude prospective conduisant au plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences de la filière mécatronique sur le territoire du GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention cadre à intervenir.

D'APPROUVER la constitution du comité de pilotage pour la mise en œuvre de cet accord.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **05 avril 2011**	**Affiché le :** **05 avril 2011**